

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POSTE EN ÉLECTION ADMINISTRATEUR INTER-VILLE ET SÉNIOR

Membre du conseil d'administration  
Élection année impaire - Mandat de deux ans

1. Voit au bon fonctionnement du volet inter-villes et sénior de l'Association;
2. Agit comme représentant de l'ASVSA auprès des comités inter-villes et sénior de l'A.R.S.R.S.;
3. Responsable du recrutement des entraîneurs des équipes inter-villes et seniors;
4. Voit, avec l'aide du responsable technique, à la formation des équipes inter-villes et seniors;
5. Voit aux besoins des catégories et des équipements;
6. Élabore le rapport récréatif annuel de son secteur;
7. Disponible pour assister à un conseil d'administration par mois.



**LUNDI - 04 DÉCEMBRE - 19H**